



CHARTRE DE MOBILISATION POUR FAVORISER L'ACCES AUX CONTRATS EN ALTERNANCE DES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LES MISSIONS LOCALES

Avec plus d'un million de jeunes accompagnés chaque année, dont la moitié accède à un emploi ou à une formation, les missions locales sont des acteurs incontournables de la politique pour l'emploi des jeunes.

Avec un taux moyen d'insertion dans l'emploi de 80% à l'issue de l'obtention du diplôme, les formations par alternance constituent un outil privilégié et une voie d'excellence vers un emploi durable.

Le Président de la République a fixé l'objectif ambitieux de permettre à 800 000 jeunes d'accéder à l'emploi par la mobilisation des contrats en alternance d'ici 2015 dont 600 000 dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Les missions locales se sont mobilisées pour atteindre cette cible et se sont dotées d'un objectif à la mesure des enjeux, à savoir permettre à 50 000 jeunes d'accéder à l'emploi par la mobilisation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Parce que les jeunes accompagnés par les missions locales ne doivent pas rester au bord de la route, l'engagement de tous est indispensable.

La présente chartre d'engagements communs traduit la volonté de l'Etat, des Chambres consulaires et des entreprises de soutenir l'action des 460 missions locales dans leurs efforts de promotion de l'alternance auprès des jeunes et des entreprises en initiant ou en renforçant des collaborations innovantes, pragmatiques et ambitieuses, notamment dans le cadre des accords nationaux initiés par le CNML.

LES ENGAGEMENTS DES MISSIONS LOCALES

- ❖ Améliorer l'information et l'orientation des jeunes vers les contrats en alternance
- ❖ Mettre en place dans chaque bassin d'emploi/département /région au moins un guichet unique Alternance afin de faciliter les démarches pour les entreprises et les jeunes et leur lien avec les acteurs concernés
- ❖ Sécuriser le parcours du jeune avant et pendant le contrat en alternance afin de prévenir les ruptures en cours de contrats de travail
- ❖ Proposer une offre de service adaptée aux entreprises dans le cadre de recrutement en alternance afin de mieux répondre aux besoins de chaque employeur
- ❖ Mettre en place des outils de pilotage et de suivi de la montée en charge de l'objectif visé de « 50 000 alternants »

LES ENGAGEMENTS DES CHAMBRES CONSULAIRES

- ❖ Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation en invitant les missions locales à participer aux actions de valorisation de l'alternance mises en œuvre par les CCI et les CMA sur les territoires
- ❖ Favoriser le partage des offres d'emploi dans le cadre des contrats en alternance en organisant les relations entre les développeurs de l'alternance et de l'apprentissage des CCI et des CMA et les missions locales
- ❖ Renforcer le rôle et l'implication des entreprises dans la construction des parcours des jeunes en informant et sensibilisant les jeunes aux filières et aux métiers et en mobilisant les entreprises
- ❖ Apporter aux missions locales un soutien en identifiant les entreprises, notamment dans les secteurs en tension susceptibles d'accueillir des jeunes de la mission locale en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

LES ENGAGEMENTS DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

- ❖ Informer, sensibiliser et outiller les conseillers des missions locales à la diversité des métiers rencontrés dans le secteur professionnel
- ❖ Sensibiliser les entreprises adhérentes pour que celles-ci informent les missions locales des opportunités de recrutement en contrats en alternance
- ❖ Favoriser des actions de découverte des métiers en direction des jeunes
- ❖ Développer le rôle d'interface entre les entreprises de la branche et les CFA et/ou centres de formation susceptibles d'accueillir des jeunes suivis par les missions locales afin de préparer des diplômes, des certifications de branche (CQP) ou des titres à finalité professionnelle, selon le cas, par la voie du contrat d'apprentissage et/ou du contrat de professionnalisation.

LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

- ❖ Favoriser la déclinaison des accords nationaux sur les territoires et/ou encourager les collaborations entre les établissements sur les territoires et les missions locales
- ❖ Informer les missions locales des recrutements en cours ou à venir dans le cadre des contrats en alternance afin de permettre aux missions locales de proposer des candidats susceptibles de correspondre aux emplois proposés
- ❖ Mettre en place des actions communes de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'entreprise
- ❖ Prévenir le décrochage des alternants en favorisant les échanges entre le jeune, son conseiller de la mission locale et le tuteur en entreprise

NADINE MORANO

MINISTRE CHARGÉE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BERNARD PERRUT

PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

